



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 48377

Texte de la question

M. Jean Urbaniak attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale sur les préoccupations exprimées par les représentants de l'Association nationale française des infirmières et infirmiers diplômés ou étudiants. Il s'avère que la profession d'infirmière n'est pas organisée sous la forme d'un corps. Ainsi, les intéressés souhaitent la création d'un ordre national permettant d'une part de valoriser le métier au niveau national et d'autre part de représenter les professionnelles françaises au sein du conseil international des infirmières. En conséquence, il lui demande s'il est dans ses intentions de favoriser la création d'un ordre national de la profession d'infirmière.

Données clés

Auteur : [M. Urbaniak Jean](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48377

Rubrique : Infirmiers et infirmières

Ministère interrogé : santé et sécurité sociale

Ministère attributaire : santé et sécurité sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 février 1997, page 773